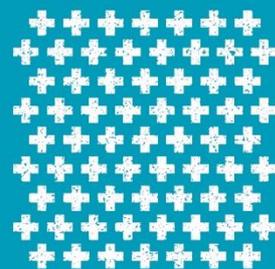
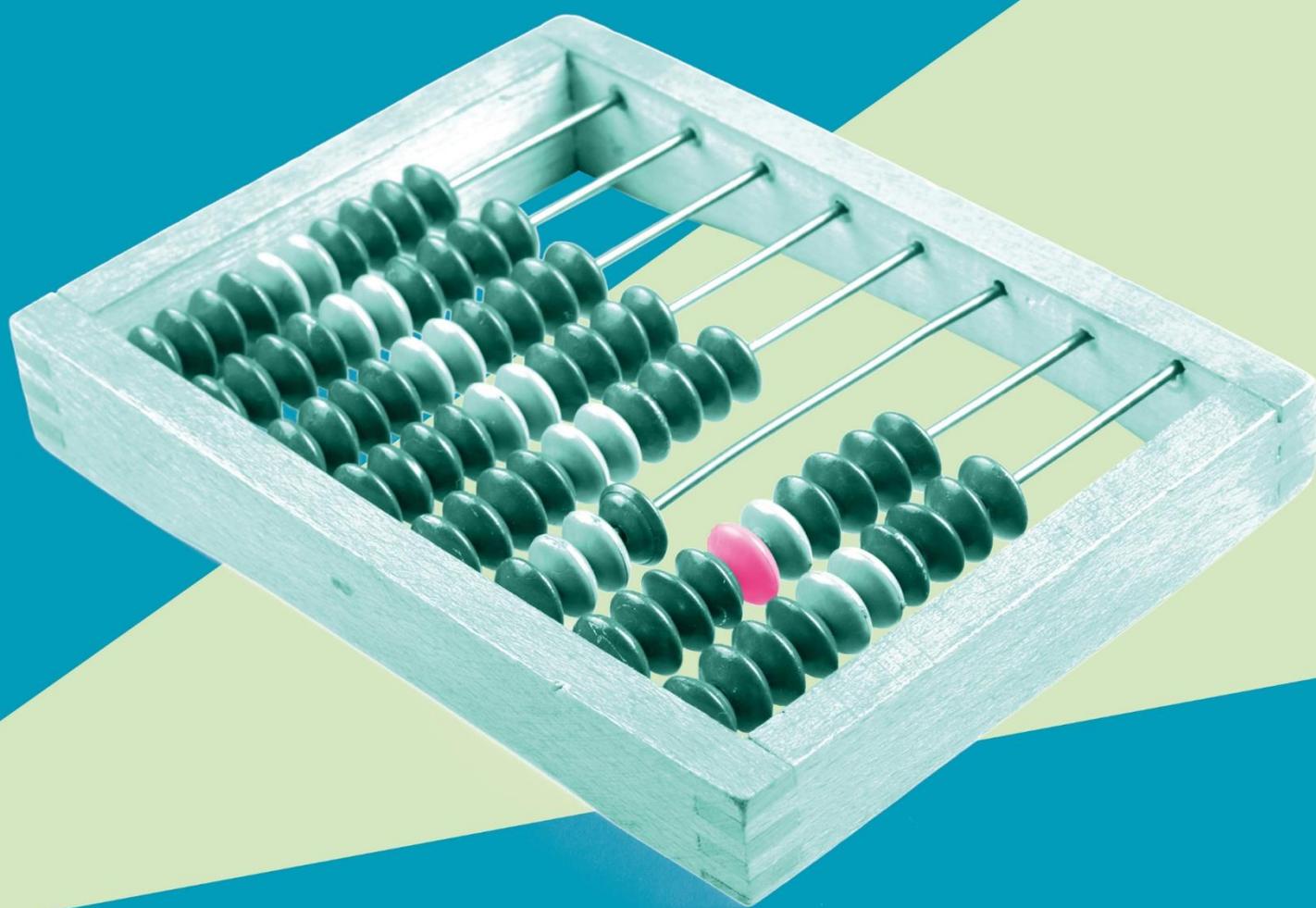


Comptes de la Ville de Vernier



2023



VERNIER 
Une Ville pas Commune

Service des finances
022 306 06 16 – sfi@vernier.ch
www.vernier.ch

  
Ville de Vernier

TABLE DES MATIÈRES

Table des matières.....	2
1. Message du Conseil administratif.....	3
2. Présentation générale des comptes 2023.....	4
2.1 Présentation des comptes par natures (N2)	4
2.2 Évolution du résultat sur 10 ans.....	5
3. Analyse des charges.....	6
3.1 Analyse des charges par natures	6
4 Analyse des revenus.....	9
4.1 Analyse des revenus par natures	9
4.2 Revenus fiscaux.....	11
4.2.1 Impôts des personnes physiques.....	12
4.2.2 Impôts des personnes morales	13
4.2.3 Autres revenus fiscaux	15
5. Investissements.....	16
5.1 Évolution des investissements.....	16
5.2 Amortissements et autofinancement.....	18
5.3 Financement	19
6. Glossaire.....	20

1. MESSAGE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

En décembre 2022, votre Conseil approuvait le budget pour l'année 2023. Les enjeux de l'établissement de ce dernier étaient marqués par un contexte en proie à diverses incertitudes économiques en lien avec l'inflation et la guerre sur notre continent.

Malgré ces défis, le budget avait été établi en maintenant les prestations à la population et s'inscrivait dans la ligne fixée par le Conseil administratif dans son programme de législature.

Compte de fonctionnement

Le résultat des comptes 2023 se démarque significativement de celui escompté au budget avec un excédent de revenus de CHF 14'290'193.40, alors que le budget proche de l'équilibre prévoyait un léger excédent de CHF 801'127.00.

Compte de résultats	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart CHF	Ecart %
Total Charges	138'571'274.53	137'429'253.00	140'590'580.17	3'161'327.17	2.30%
Total Revenus	154'419'660.92	138'230'380.00	154'880'773.57	16'650'393.57	12.05%
Excédent de revenus/charges	15'848'386.39	801'127.00	14'290'193.40	13'489'066.40	

Il convient de souligner que l'écart, pour ce qui est des charges entre budget et compte, résulte pour l'essentiel d'un amortissement non planifiable comptabilisé pour un montant de CHF 3'500'000.00 à la suite de l'incendie de l'école des Ranches. En d'autres termes, cela signifie que les charges sont à nouveau parfaitement maîtrisées, avec un disponible de CHF 338'672.83 (-0,25%) par rapport au budget.

Les revenus sont largement supérieurs aux montants inscrits au budget avec d'importants écarts au niveau des prévisions fiscales transmises par le Canton (9.44%)

Cet écart est extrêmement problématique, particulièrement lorsque l'on rapproche la date des dernières prévisions fiscales communiquée en octobre avec celle de la communication des comptes. Même si l'on peut admettre que la volatilité est accrue dans des périodes d'incertitudes géopolitiques, on peine à comprendre entièrement que la mesure de celle-ci n'ait pas pu être mieux prise en compte en octobre, soit à peine quatre mois avant la communication des chiffres liés aux comptes.

Cette modification substantielle a pour conséquence notamment que l'exercice budgétaire est partiellement privé de sa portée politique. Compte tenu des contraintes légales liées à l'équilibre budgétaire, le Conseil administratif a dû proposer un budget marqué par des renoncements. Si votre Conseil avait pu disposer de meilleures données il aurait pu débattre d'une allocation différente de cette manne financière (prestations nouvelles ou plus généreuses, investissements complémentaires, éventuellement diminution du centime).

Dans la mesure où des écarts importants interviennent pour la deuxième année consécutive, le Conseil administratif a adressé ce problème au Conseil d'État de façon à mieux comprendre les modèles de prévisions, respectivement de démarrer une réflexion sur les contraintes pesant sur l'élaboration des budgets communaux.

Compte des investissements

Différentes contraintes, notamment opérationnelles, n'ont pas permis de réaliser l'ensemble des investissements prévus au niveau du budget. En conséquence, les investissements nets sont inférieurs de CHF 19'805'816.35 par rapport à ce qui avait été escompté.

Compte des investissements	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart CHF	Ecart %
Total Dépenses	25'486'084.20	53'478'018.00	25'055'295.74	-28'422'722.26	-53.15%
Total Recettes	13'612'911.01	21'598'556.00	12'981'650.09	-8'616'905.91	-39.90%
Investissements nets	11'873'173.19	31'879'462.00	12'073'645.65	-19'805'816.35	

Les chapitres suivants de ce document vous permettront d'appréhender de manière détaillée l'ensemble des éléments financiers de l'exercice 2023.

Le Conseil administratif
Vernier, le 15 avril 2024

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPTES 2023

2.1 PRÉSENTATION DES COMPTES PAR NATURES (N2)

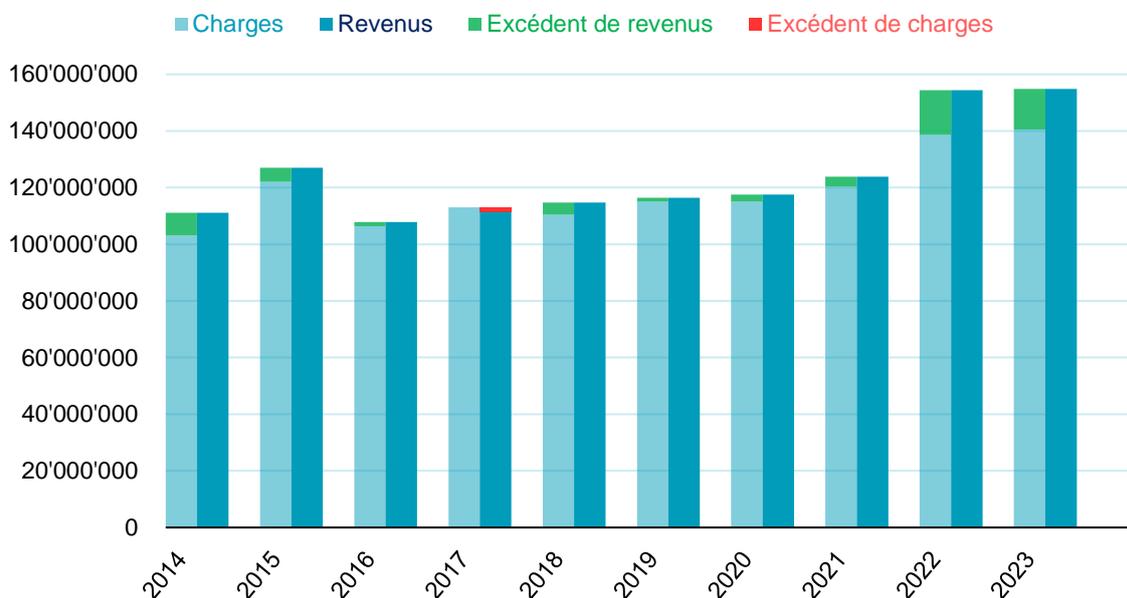
En francs	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart	
Compte de résultat				CHF	%
3 Charges	138'571'274.53	137'429'253.00	140'590'580.17	3'161'327.17	2.30%
30 Charges de personnel	60'435'016.07	65'279'627.00	64'750'692.97	-528'934.03	-0.81%
31 Charges de biens et services et autres charges	27'224'069.93	30'116'730.00	30'504'451.74	387'721.74	1.29%
33 Amortissements du patrimoine administratif	12'412'274.13	11'064'895.00	14'517'213.31	3'452'318.31	31.20%
34 Charges financières	2'211'205.84	3'236'527.00	2'390'031.19	-846'495.81	-26.15%
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	6'938.59	0.00	55'610.18	55'610.18	
36 Charges de transfert	26'154'083.76	27'731'474.00	28'091'890.34	360'416.34	1.30%
37 Subventions à redistribuer	323'927.45	0.00	280'690.44	280'690.44	
38 Charges extraordinaires	9'803'758.76	0.00	0.00	0.00	
4 Revenus	154'419'660.92	138'230'380.00	154'880'773.57	16'650'393.57	12.05%
40 Revenus fiscaux	105'684'444.40	94'664'456.00	104'171'985.10	9'507'529.10	10.04%
42 Taxes	15'541'171.97	15'727'373.00	20'054'809.65	4'327'436.65	27.52%
43 Revenus divers	200'394.40	90'400.00	176'610.06	86'210.06	95.37%
44 Revenus financiers	15'765'021.42	6'619'099.00	7'892'521.48	1'273'422.48	19.24%
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	207'390.16	20'000.00	0.00	-20'000.00	-100.00%
46 Revenus de transfert	16'697'310.82	21'109'052.00	22'304'156.83	1'195'104.83	5.66%
47 Subventions à redistribuer	323'927.75	0.00	280'690.45	280'690.45	
48 Revenus extraordinaires	0.00	0.00	0.00	0.00	
Excédent de revenus/charges (-)	15'848'386.39	801'127.00	14'290'193.40	13'489'066.40	

Comme mentionné dans l'introduction, les charges sont en ligne avec les prévisions budgétaires, elles se montent à CHF 140'590'580.17 et si l'on fait abstraction de l'amortissement non planifié, les dépenses de fonctionnement seraient de CHF 137'090'580.17 avec un disponible de CHF 338'672.83 (-0.25%).

À l'inverse des charges, les revenus sont sujets à plus de variabilité, notamment au niveau des revenus fiscaux. Les comptes 2023 présentent un excédent budgétaire de CHF 16'650'393.57 (+12.05%) pour un montant total de CHF 154'880'773.57. Cet écart s'explique principalement par des revenus fiscaux supplémentaires de CHF 9'507'529.10 en partie transmis par le DF et, à l'instar des charges, d'un montant exceptionnel de CHF 3'500'000.00 perçu à titre d'indemnités d'assurances pour l'incendie des Ranches.

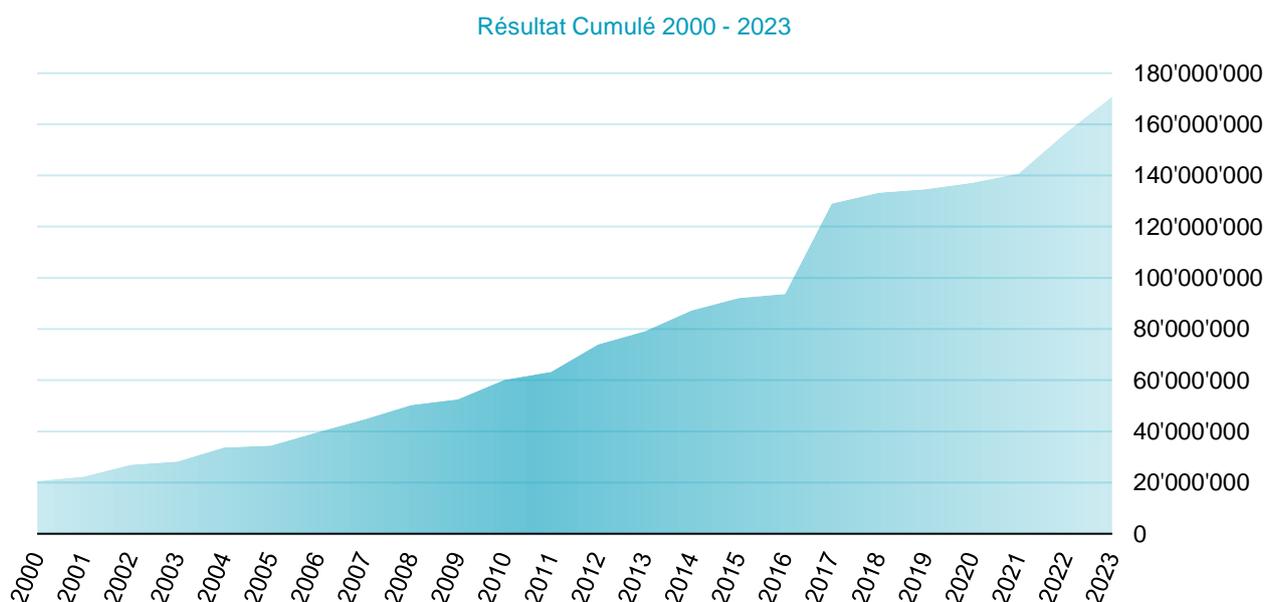
2.2 ÉVOLUTION DU RÉSULTAT SUR 10 ANS

Le graphique ci-dessous présente l'évolution du résultat sur les dix dernières années :



La bonne maîtrise des charges couplée à des recettes souvent supérieures à celles estimées au budget, produisent généralement des comptes légèrement excédentaires. On notera néanmoins que les excédents de revenus 2022 et 2023 s'écartent significativement des résultats observés dans la durée.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des résultats cumulés sur plus de 20 ans :



La gestion rigoureuse des finances publiques a permis à la Commune de dégager un excédent de revenus cumulés, qui atteint plus de CHF 170'000'000.00 au cours de la période susmentionnée.

3. ANALYSE DES CHARGES

3.1 ANALYSE DES CHARGES PAR NATURES

Le graphique ci-dessous présente la répartition, par natures à deux positions, des charges de fonctionnement du budget 2023, et des comptes 2023 :

30 Charges de personnel	B2023	65'279'627.00 (47.50%)
	C2023	64'750'692.97 (46.05%)
31 Charges de biens et services et autres charges	B2023	30'116'730.00 (21.91%)
	C2023	30'504'451.74 (21.70%)
36 Charges de transfert	B2023	27'731'474.00 (20.18%)
	C2023	28'091'890.34 (19.98%)
33 Amortissements du PA	B2023	11'064'895.00 (8.05%)
	C2023	14'517'213.31 (10.33%)
34 Charges financières	B2023	3'236'527.00 (2.36%)
	C2023	2'390'031.19 (1.70%)
37 Subventions à redistribuer	B2023	0.00 (0.00%)
	C2023	280'690.44 (0.20%)
35 Attributions aux fonds et financement spéciaux	B2023	0.00 (0.00%)
	C2023	55'610.18 (0.04%)

30. Les charges de personnel représentent près de la moitié des dépenses de fonctionnement. Cette rubrique est parfaitement en ligne avec les prévisions budgétaires et présente un léger disponible de CHF 528'934.03 (-0.81%), qui s'explique par les éléments suivants :

- **Personnel communal** : les rubriques pour le salaire du personnel communal présentent un disponible de CHF 140'000.00. Certains postes n'ont pas immédiatement été repourvus ou remplacés provisoirement par du personnel intérimaire ;
- **Charges de personnel divers projets** : certains engagements ont été repoussés pour le projet « inclusion », ce qui a généré un disponible de CHF 130'000.00 ;
- **Jetons de présence** : les jetons de présence versés aux Conseillers municipaux ont été moins importants que prévu en raison du nombre de commissions tenues durant l'année. Cette rubrique présente un disponible de CHF 70'000.00 ;

- **Personnel non permanent et intérimaire** : le personnel non permanent et intérimaire remplace le personnel communal lors d'absences pour maladie, accident ou congé maternité. Cette rubrique présente un dépassement de CHF 70'000.00, qui est très largement compensé par les indemnités reçues de la part des assurances ;
- **Cotisations patronales** : en corrélation avec les éléments ci-dessus, les cotisations sociales ont été légèrement moins importantes que prévu et présentent un disponible de CHF 150'000.00.

31. Les charges de biens et services et autres charges d'exploitation représentent la seconde catégorie plus importante, avec 21.70% du total des dépenses, pour un montant de CHF 30'504'451.74. L'écart par rapport au budget fait ressortir un léger dépassement de CHF 387'721.74 (+1.29%). Pour rappel, un budget supplémentaire de CHF 313'000.00, qui couvre en partie cet écart, a été voté par votre Conseil le 5 septembre 2023 (DA 262 - 23.06) pour le déménagement de divers services dans de nouveaux espaces administratifs. En considérant ce budget supplémentaire, le dépassement pour cette rubrique est réduit à CHF 74'721.74 (+0.25%). Vous trouverez ci-après les principales variations de cette rubrique :

<p>Loyers</p> <p>Les loyers payés ont été plus importants que prévu pour un montant de CHF 90'000.00. Ce dépassement est principalement expliqué par les nouveaux locaux de la Police municipale au quartier de l'Étang et l'antenne du Service de l'environnement urbain (VERNTISSA).</p>	<p>Entretien par tiers (remplacements)</p> <p>Les dépenses d'entretien par tiers présentent un dépassement de près de CHF 20'000.00. Cette rubrique concerne le remplacement de personnel communal par des entreprises externes lors d'absences ou départs et est en partie compensée par les indemnités perçues des assurances sociales.</p>	
	<p>Frais d'organisation et de transport</p> <p>Les frais d'organisation et de transport concernent l'organisation d'événements ou d'actions ponctuelles. Cette rubrique présente un dépassement pour un peu plus de CHF 120'000.00 qui est principalement expliqué par divers projets du Service de la cohésion sociale pour un montant de CHF 60'000.00 (couvert par des financements externes), le déménagement de divers services dans les nouveaux locaux administratifs à Gordon-Bennett, pour un montant de CHF 45'000.00 (couvert par un crédit budgétaire supplémentaire DA 262 - 23.06), et par des frais de déménagement à la suite de l'incendie de l'école des Ranches pour un montant de CHF 35'000.00 (en partie refacturés au DIP).</p>	<p>Récupération</p> <p>Les frais de levée présentent un dépassement de CHF 230'000.00 en raison d'une réadaptation des prix et de la création d'écopoints.</p>
<p>Énergie</p> <p>Les frais d'énergie présentent un disponible de CHF 780'000.00. Les prix de l'électricité ont été moins élevés que prévu et des mesures d'économies d'énergie expliquent le disponible.</p>		<p>Prestations de service diverses</p> <p>Les prestations de services diverses présentent un disponible de CHF 160'000.00, dont CHF 95'000.00 sont expliqués par les repas des restaurants scolaires.</p>

36. Les charges de transfert regroupent les contributions et subventions versées à d'autres entités et bénéficiaires. Cette rubrique représente 19.98% du total des dépenses, pour un montant de CHF 28'091'890.34 et présente un dépassement de CHF 360'416.34 (+1.30%) par rapport au budget, qui s'explique par les éléments suivants :

- **Subventions pour prestations financières** : les subventions versées pour les prestations financières présentent un dépassement de CHF 200'000.00 en raison de l'augmentation du nombre de bénéficiaires ;
- **Subventions pour frais de décès** : les subventions versées pour les frais de décès présentent un dépassement d'un peu plus de CHF 180'000.00 en raison d'une augmentation du nombre de prises en charge ;
- **Perception des impôts** : les frais pour la perception des impôts présentent un dépassement d'un peu plus de CHF 120'000.00. Ce dépassement est corrélé aux revenus fiscaux plus importants que prévu ;
- **Subvention FASe** : la subvention versée à la FASe présente un disponible d'un peu plus de CHF 120'000.00 et s'explique par certains postes restés partiellement vacants durant l'année.

33. Les charges d'amortissements représentent 10.33% du total des dépenses, pour un montant de CHF 14'517'213.31. Cette rubrique présente un dépassement de CHF 3'452'318.31 (+31.20%), qui est principalement expliqué par un amortissement non planifié pour l'école des Ranches à la suite de l'incendie pour un montant de CHF 3'500'000.00. Cet amortissement non planifié traduit la perte de valeur pour la partie sinistrée du bâtiment et est couvert par l'indemnité d'assurance reçue en contrepartie. Pour rappel, l'amortissement constitue une charge comptabilisée dans le compte de résultats afin de tenir compte de l'usure d'un bien. Le montant d'un amortissement est déterminé par l'étalement du coût du bien sur sa durée de vie.

34. Les charges financières sont constituées des intérêts des emprunts et des charges de gestion du patrimoine financier (par exemple immeubles situés au 13 à 23 rue du Village). Cette rubrique représente 1.70% du total des dépenses, pour un montant de CHF 2'390'031.19 et présente un disponible de CHF 846'495.81 (- 26.15%) par rapport au budget. Cet écart est principalement expliqué par les intérêts des emprunts moins importants que prévu pour un montant d'un peu plus de CHF 795'000.00. Pour rappel, la Commune a recours aux emprunts pour financer les dépenses d'investissements qui ont été, en 2023, inférieures aux prévisions. L'augmentation de la trésorerie générée par le résultat de l'exercice 2022 a également permis de diminuer de CHF 7'000'000.00 la dette en 2023.

4 ANALYSE DES REVENUS

4.1 ANALYSE DES REVENUS PAR NATURES

Le graphique suivant présente la répartition, par natures à deux positions, des revenus de fonctionnement du budget et des comptes 2023.

40 Revenus fiscaux B2023		94'664'456.00 (68.48%)
C2023		104'171'985.10 (67.26%)
46 Revenus de transfert B2023		21'109'052.00 (15.27%)
C2023		22'304'156.83 (14.40%)
42 Taxes B2023		15'727'373.00 (11.38%)
C2023		20'054'809.65 (12.95%)
44 Revenus financiers B2023		6'619'099.00 (4.79%)
C2023		7'892'521.48 (5.10%)
47 Subventions à redistribuer B2023		0.00 (0.00%)
C2023		280'690.45 (0.18%)
43 Revenus divers B2023		90'400.00 (0.07%)
C2023		176'610.06 (0.11%)
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux B2023	20'000.00 (0.01%)	
C2023	0.00 (0.00%)	

40. Les revenus fiscaux constituent la principale source de revenus et représentent près de 70% des recettes de fonctionnement avec un montant de CHF 104'171'985.10. Cette rubrique présente un important excédent de CHF 9'507'529.10 (+10.04%) aux comptes 2023. Le détail de cette variation est analysé à la section « 4.2 Revenus fiscaux ».

46. Les revenus de transfert englobent les dédommagements reçus d'autres entités (subventions et dédommagements) ainsi que les versements provenant de la péréquation financière. Cette rubrique représente la seconde nature la plus importante, avec un total de revenus de CHF 22'304'156.83 équivalant à 14.40% du total des recettes. L'excédent budgétaire de CHF 1'195'104.83 (+5.66%) provient des effets suivants :

- **Compensation verticale IFD** : transmise par le DF, elle présente un versement supérieur aux estimations de CHF 660'000.00 émanant d'une somme globale de redistribution aux communes supérieure aux prévisions de CHF 15'000'000.00 ;
- **FDAP** : le versement de la subvention pour le financement des structures d'accueil préscolaire affiche un excédent de CHF 1'240'000.00 provenant du financement global par place plus important que les prévisions budgétaires ;

- **Péréquation financière et compensation des charges** : l'entrée en vigueur de la modification de la réglementation de la LRPFI a provoqué des revenus supplémentaires par rapport aux comptes 2022. Toutefois, il en ressort une insuffisance de CHF 285'000.00 par rapport aux prévisions budgétaires de 2023 ;
- **Part aux taxes des compagnies d'assurances incendie** : à la suite de la modification de la LPSSP, la somme reversée jusqu'à présent à chaque commune sera redistribuée directement au groupement SIS, provoquant une insuffisance de CHF 340'000.00 ;
- **Subventions fédérales** : Les délais d'examen des demandes de subventions auprès de l'OFAS ont été plus longs que prévu, provoquant une insuffisance aux comptes 2023 à hauteur de CHF 130'000.00 ;
- **GIAP** : la contribution aux repas des enfants fréquentant le parascolaire (0.75 centimes par repas), est dorénavant compensée dans le paiement de la participation aux frais du GIAP, faisant ressortir une insuffisance de CHF 165'000.00 ;
- **Loyer FIA** : le loyer FIA pour le financement de la réalisation, la transformation et l'extension du réseau secondaire des communes présente un excédent budgétaire de CHF 150'000.00 en lien avec les travaux d'entretien du réseau communal d'assainissement.

42. Les taxes sont constituées des émoluments administratifs perçus en contrepartie d'une prestation rendue par la Commune (pensions des crèches, recettes de mise à disposition des infrastructures communales, repas scolaires, etc.). Cette rubrique représente 12.95% du total des recettes, pour un montant de CHF 20'054'809.65, et présente un important excédent de CHF 4'327'436.65 (+27.52%), qui trouve sa source dans les éléments suivants :

- **Assurances** : les divers remboursements d'assurances présentent un excédent de CHF 1'050'000.00 pour les allocations du personnel et CHF 3'600'000.00 pour les indemnités liées aux bâtiments. L'importance de cet excédent d'indemnités provient du caractère exceptionnel lié au dédommagement en lien avec le sinistre de l'école des Ranches survenu au mois de juillet 2023, qui représente à lui seul CHF 3'500'000.00. Pour rappel, ces remboursements supplémentaires sont en corrélation avec les charges y relatives supportées par la Commune ;
- **Restaurants scolaires** : une insuffisance de CHF 315'000.00 ressort des recettes des restaurants scolaires, qui s'explique par une fréquentation moins importante que prévu. Cette insuffisance est en relation avec le disponible affiché dans la rubrique de charges des prestations de biens et services ;
- **Sports** : les recettes des infrastructures sportives communales affichent une insuffisance de CHF 120'000.00 par rapport à la valeur budgétisée. Toutefois, il est à noter une hausse de ces revenus par rapport aux comptes 2022 ;
- **Enfance** : les pensions de la petite enfance de l'ensemble des crèches sont en ligne avec les prévisions budgétaires et présentent un léger excédent de CHF 55'000.00 par rapport aux prévisions de recettes.

44. Les revenus financiers représentent 5.10% du total des recettes, avec un montant de CHF 7'892'521.48. Cette rubrique fait apparaître un excédent de CHF 1'273'422.48 (+19.24%) provenant des variations suivantes :

- **Gains réalisés sur ventes du PF** : les comptes 2023 présentent un gain de CHF 525'000.00 provenant de la vente du chauffage à distance (CAD) des Ranches aux SIG conformément à la délibération votée par votre Conseil le 15 novembre 2022 (DA 194 – 22.09) ;
- **Réévaluations des immobilisations du PF** : l'ajustement de la valeur des titres détenus par la Commune ont permis de dégager un excédent de revenus de CHF 325'000.00, porté notamment par la performance sur la période des actions BCGe ;
- **Redevance SIG** : la redevance SIG pour l'utilisation du domaine public fait ressortir un excédent de CHF 170'000.00 par rapport au budget ;
- **Revenus des intérêts** : cette rubrique présente un excédent de CHF 95'000.00 provenant principalement des intérêts de placements à court terme rendus possibles par la trésorerie générée par le bon résultat des comptes 2022.

4.2 REVENUS FISCAUX

En francs	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart	
Revenus fiscaux				CHF	%
Impôts des personnes physiques	65'699'108.97	62'861'825.00	62'238'181.30	-623'643.70	-0.99%
Impôt sur le revenu - année fiscale	36'616'367.00	41'023'925.00	37'581'207.00	-3'442'718.00	-8.39%
Impôt sur le revenu - années antérieures	-552'509.20		1'042'566.15	1'042'566.15	
impôt sur la fortune - année fiscale	2'738'940.00	2'871'900.00	3'137'679.00	265'779.00	9.25%
Impôt sur la fortune - années antérieures	379'495.15		515'770.30	515'770.30	
Impôt à la source - année fiscale	21'719'527.00	18'556'000.00	21'047'285.63	2'491'285.63	13.43%
Impôt à la source - années antérieures	4'156'290.67		-1'604'699.48	-1'604'699.48	
Impôt sur les prestations en capital	652'619.95	410'000.00	536'125.65	126'125.65	30.76%
Imputation forfaitaire d'impôt PP	-11'621.60		-17'752.95	-17'752.95	
Impôts des personnes morales	16'668'617.68	12'611'433.00	16'921'746.55	4'310'313.55	34.18%
Impôt sur le bénéfice - année fiscale	10'620'979.00	11'582'333.00	10'461'039.00	-1'121'294.00	-9.68%
Impôt sur le bénéfice - années antérieures	5'441'322.98		4'320'792.15	4'320'792.15	
Impôt sur le capital - année fiscale	1'141'767.00	1'029'100.00	1'263'729.00	234'629.00	22.80%
Impôt sur le capital - années antérieures	-509'498.76		922'938.60	922'938.60	
Imputation forfaitaire d'impôt PM	-25'952.54		-46'752.20	-46'752.20	
Fonds de péréquation PM	10'527'714.00	10'010'198.00	14'387'580.00	4'377'382.00	43.73%
Taxe professionnelle communale	12'738'570.00	9'133'000.00	10'567'806.00	1'434'806.00	15.71%
Impôts sur les chiens	50'433.75	48'000.00	56'671.25	8'671.25	18.07%
Total revenus fiscaux	105'684'444.40	94'664'456.00	104'171'985.10	9'507'529.10	10.04%

Les revenus fiscaux affichent un excédent de CHF 9'507'529.10 (+10.04%) par rapport aux prévisions budgétaires. Cet écart provient des variations suivantes :

- L'estimation de la production de l'année fiscale PP et PM présente une insuffisance de CHF 1'445'000.00 (-1.91%) ;
- Les correctifs AFC des années antérieures ont produit un excédent global de CHF 5'195'000.00 (+6.89%) ;
- Le FPPM avec un excédent de CHF 4'375'000.00 (+43.73%) et, dans une moindre mesure, la TPC avec un excédent de CHF 1'430'000.00 (+15.71%) viennent compléter les revenus excédentaires de cette rubrique.

Pour rappel, lors de la préparation du budget 2023, la situation économique au niveau mondial restait instable. Les incertitudes liées à l'évolution économique avec une inflation importante et les effets de la guerre en Ukraine encore inconnus, ont mené à une certaine prudence dans les prévisions transmises par le DF. Aujourd'hui, les effets escomptés, plus mitigés que prévu, provoquent d'importants correctifs.

Compte tenu de l'évolution de la population et de la prise en compte des nouveaux emplois, en particulier au quartier de l'Étang, le Conseil administratif a pu atténuer ces écarts par l'ajout de suppléments fiscaux.

Ainsi, les impôts PP ont pu être bien maîtrisés avec une insuffisance contenue à -0.99%, tandis que la prudence du DF couplée aux incertitudes économiques de la part des entreprises font apparaître un excédent de +34.18% pour les PM.

Quant à l'excédent provenant du FPPM, il est à souligner que la Commune est tributaire des montants de redistribution transmis par le DF.

4.2.1 Impôts des personnes physiques

Alors que les estimations fiscales fournies par l'AFC font apparaître un excédent de CHF 3'264'881.30 (+5.54%), les suppléments fiscaux PP ajoutés par le Conseil administratif lors de l'élaboration du budget ont permis de présenter un budget plus conforme à la réalité des comptes avec une insuffisance de CHF 623'643.70 (-0.99%) par rapport aux prévisions budgétaires.

En francs	Estimé fiscal	Suppl. Etang	Suppl. hab.	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart	
Impôts PP						CHF	%
AFC	57'373'300.00	1'600'000.00		58'973'300.00	62'238'181.30	3'264'881.30	5.54%
Ville de Vernier	57'373'300.00	1'600'000.00	3'888'525.00	62'861'825.00	62'238'181.30	-623'643.70	-0.99%

Pour rappel, depuis 2021, l'impôt des contribuables imposés à la source faisant l'objet d'une taxation ordinaire ultérieure (TOU) n'est plus comptabilisé au titre de l'impôt sur le revenu mais au titre de l'impôt à la source. Ce changement de méthode n'a aucune incidence sur le montant total des impôts mais génère des écarts plus ou moins importants entre les estimations budgétaires et la réalité des comptes pour chacune de ces rubriques.

Pour toute comparaison budgétaire, il est donc préférable de les considérer dans leur globalité, à savoir :

En francs	Comptes 2022	Budget 2023	Comptes 2023	Ecart	
Revenus fiscaux				CHF	%
Total - année fiscale	58'335'894.00	59'579'925.00	58'628'492.63	-951'432.37	-1.60%
Impôt sur le revenu - année fiscale	36'616'367.00	41'023'925.00	37'581'207.00	-3'442'718.00	-8.39%
Impôt à la source - année fiscale	21'719'527.00	18'556'000.00	21'047'285.63	2'491'285.63	13.43%
Total - années antérieures	3'603'781.47	0.00	-562'133.33		
Impôt sur le revenu - années antérieures	-552'509.20	0.00	1'042'566.15		
Impôt à la source - années antérieures	4'156'290.67	0.00	-1'604'699.48		

Impôt sur le revenu et impôt à la source - année fiscale

Ils contribuent à 37.85% des recettes totales et présentent une insuffisance globale de CHF 950'000.00.

L'insuffisance aux comptes de CHF 3'440'000.00 de l'impôt sur le revenu est en corrélation avec l'excédent de CHF 2'490'000.00 de l'IS.

Ce lien provient du transfert de rubriques comptables, illustré précédemment.

La production estimée 2023 est en légère progression de CHF 290'000.00 par rapport aux comptes 2022.

Impôt sur le revenu et impôt à la source - correctifs

Les correctifs de l'impôt sur le revenu sont positifs, avec une variation de CHF 1'040'000.00.

Les correctifs de l'impôt à la source sont quant à eux négatifs, avec un écart de CHF 1'600'000.00.

Pris dans leur globalité, les correctifs des impôts sur le revenu et IS impactent négativement les comptes de CHF 560'000.00.

Impôt sur la fortune

Il contribue à 2.36% des recettes totales et présente un excédent de CHF 780'000.00.

La production de l'année est supérieure au budget pour CHF 265'000.00, et les correctifs des années antérieures sont positifs de CHF 515'000.00.

La production estimée 2023 est en hausse de CHF 400'000.00 par rapport aux comptes 2022.

Malgré de légères variations constatées chaque année, cet impôt reste relativement stable dans le temps.

4.2.2 Impôts des personnes morales

Les impôts PM présentent un excédent de CHF 4'310'313.55 (+34.18%) par rapport aux prévisions budgétaires.

Cet important excédent trouve sa source dans l'écart sur l'estimé fiscal PM de l'année qui présente une insuffisance de CHF 885'000.00 (-7.02%), compensé par les importants mouvements de correctifs des années antérieures pour un montant de CHF 5'240'000.00.

Cette rubrique est constamment soumise à une forte volatilité car elle est totalement dépendante des variations conjoncturelles entre la période de préparation budgétaire et le bouclage des comptes.

Impôt sur le bénéfice

Il contribue à 9.54% des recettes totales et présente un excédent de CHF 3'200'000.00.

La production de l'année est en deçà du budget, avec une insuffisance de CHF 1'120'000.00 (-9.68%).

Les correctifs des années antérieures de CHF +4'320'000.00 proviennent principalement d'estimés fiscaux supérieurs aux attentes, ainsi que de taxations importantes antérieures à 2017 qui, n'étant plus estimées, ont produit un important correctif.

La production estimée 2023 (hors correctifs) est en légère diminution de CHF 160'000.00 par rapport aux comptes 2022.

Impôt sur le capital

Il contribue à 1.41% des recettes totales et présente un excédent de CHF 1'155'000.00.

La production de l'année est supérieure au budget de CHF 235'000.00 (+22.80%).

Les correctifs des années antérieures se montent à CHF 920'000.00, dont plus de la moitié produite par les taxations antérieures à 2017 qui, n'étant plus estimées, engendrent des correctifs plus ou moins importants.

La production estimée 2023 (hors correctifs) est en hausse de CHF 120'000.00 par rapport aux comptes 2022.

Fonds de péréquation des personnes morales (FPPM)

Il contribue à 9.29% des recettes totales et présente un excédent de CHF 4'375'000.00.

Le FPPM étant financé à hauteur de 20% par les entrées fiscales de l'ensemble des personnes morales du Canton, son évolution est en corrélation avec la conjoncture genevoise.

Cette hausse provient du montant effectif de redistribution du fonds, qui a été de CHF 35'000'000.00 supérieur aux prévisions budgétaires en raison des bonnes performances affichées dans plusieurs secteurs de l'économie genevoise.

La somme encaissée par la Commune est en hausse de CHF 3'860'000.00 par rapport aux comptes 2022.

4.2.3 Autres revenus fiscaux

Les autres revenus fiscaux présentent un excédent aux comptes 2023 de CHF 1'440'000.00 (+15.72%) provenant principalement de l'excédent budgétaire de la TPC, mais également de celui de l'impôt sur les chiens.

La TPC présente un excédent budgétaire de CHF 1'430'000.00 (+15.71%) provenant principalement de l'implantation de nouvelles sociétés sur notre territoire, ainsi que des taxations plus importantes que prévu pour des sociétés déjà au rôle, portées par la bonne marche de leurs affaires.

Cette année marque la fin de la TPC, qui sera remplacée dès l'an prochain par le fonds de compensation TPC. Ce fonds de compensation sera financé par la hausse du centime cantonal des PM et, selon les premiers éléments de prévisions du DF, la part revenant à la Ville de Vernier permettra de conserver le niveau de revenus jusqu'ici assuré par la TPC.

Taxe professionnelle communale (TPC)

Elle contribue à 6.82% des recettes totales et présente un excédent de CHF 1'430'000.00.

Cette différence provient du mouvement des contribuables durant l'année 2023, des correctifs et des modifications de taux de taxation pour certaines catégories de contribuables. De plus, des taxations plus importantes pour des sociétés déjà au rôle accentuent cet écart.

Impôt sur les chiens

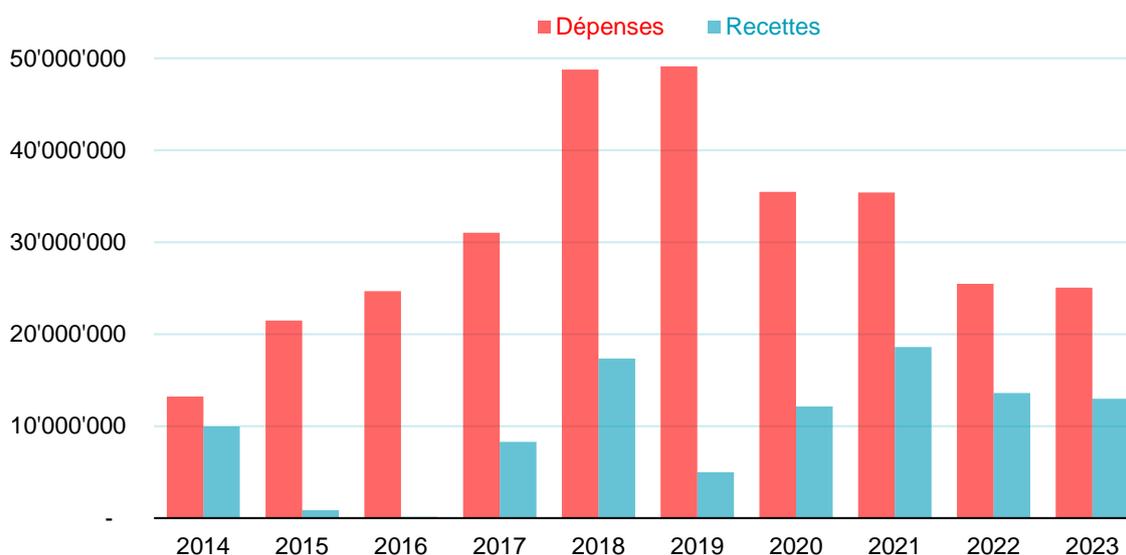
L'impôt sur les chiens est de CHF 56'670.00 et présente un excédent de CHF 8'670.00.

Cette augmentation s'explique vraisemblablement par l'arrivée de nouveaux propriétaires de chiens au quartier de l'Étang.

5. INVESTISSEMENTS

5.1 ÉVOLUTION DES INVESTISSEMENTS

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépenses et recettes d'investissements sur 10 ans :



Les années 2018 et 2019 marquent le début de la construction du quartier de l'Étang et présentent un pic des investissements à hauteur de CHF 49'000'000.00. On constate une stabilisation des dépenses aux alentours de CHF 35'000'000.00 pour les années 2020 et 2021, puis une diminution des investissements en 2022 avec des dépenses pour un montant de près de CHF 25'000'000.00.

Dans cette continuité, en 2023, le total des dépenses d'investissements s'élève à CHF 25'055'295.74, et celui des recettes à CHF 12'981'650.09. Les investissements nets présentent donc un montant de CHF 12'073'645.65.

Le budget 2023 prévoyait un total des dépenses d'investissements de CHF 53'478'018.00. Le taux de réalisation des dépenses d'investissements par rapport au budget 2023 n'est donc que de 46.85%. Vous trouverez ci-dessous les projets d'investissements pour lesquels les dépenses ont été les plus importantes :

■ Aménagement des espaces publics et travaux d'assainissement au quartier de l'Étang	CHF	4'750'000.00
■ Réalisation du bâtiment GigAtrium au quartier de l'Étang	CHF	1'970'000.00
■ Réaménagement du parc au quartier de l'Étang	CHF	1'880'000.00
■ Réalisation de la passerelle de mobilité douce au quartier de l'Étang	CHF	1'600'000.00
■ Complément au capital de dotation de la Fondation pour le développement des arts et de la culture (fodac)	CHF	1'500'000.00
■ Réaménagement routier et travaux d'assainissement au chemin De-Maisonneuve	CHF	1'360'000.00
■ Reconstruction partielle de l'école des Ranches à la suite de l'incendie	CHF	1'050'000.00

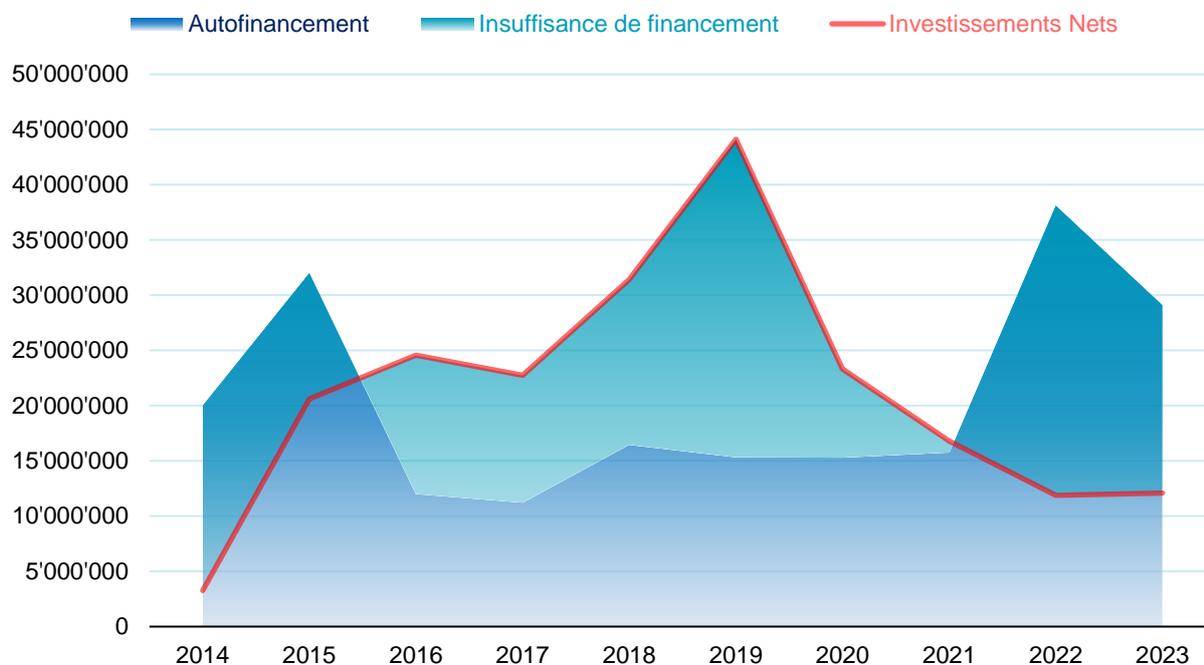
En 2023, les projets d'investissements en lien avec le quartier de l'Étang représentent encore une part importante des dépenses, pour un montant de CHF 10'340'000.00, soit 41.27% des dépenses totales.

Le budget 2023 prévoyait un total des recettes d'investissements de CHF 21'598'556.00. Le taux de réalisation des subventions d'investissements par rapport au budget 2023 est donc de 60.10%. Les subventions les plus importantes sont les suivantes :

▪ Allocation forfaitaire du Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)	CHF	2'330'000.00
▪ Subvention d'équipement pour l'aménagement des espaces publics et travaux d'assainissement du quartier de l'Étang	CHF	2'030'000.00
▪ Subvention du FIDU pour la réalisation du bâtiment GigAtrium au quartier de l'Étang	CHF	1'600'000.00
▪ Indemnité d'assurance pour la reconstruction partielle de l'école des Ranches à la suite de l'incendie	CHF	1'050'000.00

5.2 AMORTISSEMENTS ET AUTOFINANCEMENT

Le graphique suivant illustre la situation de l'autofinancement mis en relation avec les investissements nets :



En tenant compte, d'une part, des amortissements pour un montant de CHF 14'880'000.00 et, d'autre part, de l'excédent de revenus pour un montant de CHF 14'290'000.00, il en résulte un autofinancement de CHF 29'170'000.00. Compte tenu des investissements nets pour un montant de CHF 12'070'000.00, l'excédent de financement pour l'année 2023 se monte donc à CHF 17'100'000.00.

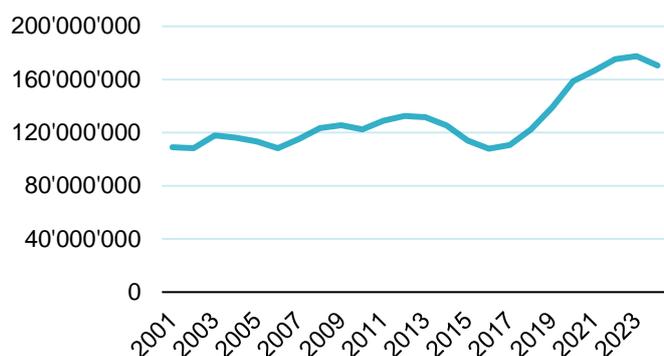
Le résultat enregistré aux comptes 2023 permet donc d'améliorer significativement notre autofinancement, et donc de financer des projets d'investissement sans recourir à l'emprunt.

L'analyse du graphique ci-dessus fait ressortir que les projets d'investissements étaient totalement autofinancés jusqu'en 2015. À partir de 2016, des projets importants ont débuté (groupe scolaire Émilie-de-Morsier, rénovation de l'école des Ranches, quartier de l'Étang), et il en a résulté une insuffisance de financement jusqu'à un retour à l'équilibre en 2021. Dès 2022, les projets d'investissements sont à nouveau totalement autofinancés.

5.3 FINANCEMENT

Les graphiques ci-après présentent l'évolution de la dette communale globale et par habitant, ainsi que la situation des intérêts :

Dette 2000 - 2023



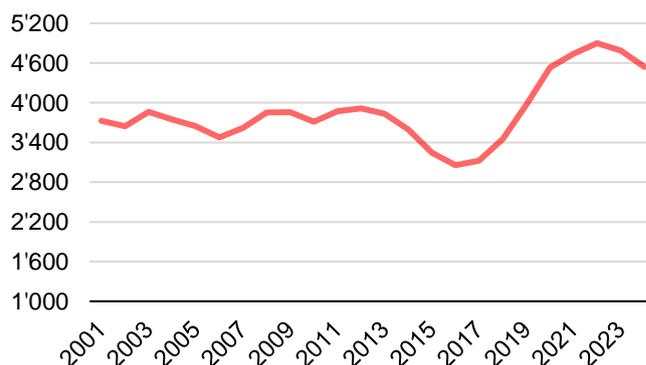
Le résultat excédentaire de 2022 a permis à la Commune de ne pas recourir à l'emprunt pour financer ses investissements. Le bon résultat de 2023 devrait également permettre de ne pas, ou peu, recourir à l'emprunt en 2024.

La diminution de l'endettement de CHF 7'000'000.00 s'explique par le remboursement d'emprunts arrivant à échéance pour CHF 17'000'000.00, dont uniquement CHF 10'000'000.00 ont été renouvelés.

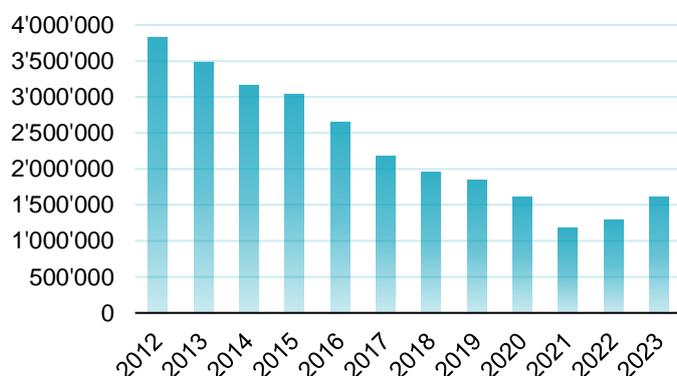
Le graphique ci-contre met en corrélation l'évolution de la dette rapportée à la population.

La hausse constatée entre 2018 et 2021 résulte de l'effort d'investissements réalisé dans le cadre de la construction du quartier de l'Étang. L'arrivée des nouveaux habitants de ce quartier ainsi qu'une diminution des emprunts en 2023 permettent d'améliorer ce ratio, qui s'élève à CHF 4'542.00 en 2023, contre CHF 4'787.00 en 2022.

Dette par habitant 2000 - 2023



Charges d'intérêts



Les conditions favorables sur les marchés des capitaux ces dernières années, couplées à une bonne gestion de la dette, ont permis de réduire fortement les charges d'intérêts, qui sont passées de près de CHF 4'000'000.00 en 2012 à environ CHF 1'200'000.00 en 2021, et ceci malgré une augmentation de l'endettement.

Dès 2022, l'augmentation des taux d'intérêts font repartir les charges d'intérêts à la hausse, pour atteindre un peu plus de CHF 1'600'000.00 en 2023. Le renouvellement des emprunts s'est effectué à des taux plus élevés.

6. GLOSSAIRE

ACG	Association des communes genevoises
AFC	Administration fiscale cantonale
Amortissement	Étalement du coût d'un investissement sur sa durée d'utilisation par la comptabilisation d'une charge annuelle dans le compte de résultats et une diminution de la valeur à l'actif du bilan
Autofinancement	Capacité de la commune à financer ses investissements. Il est composé entre autres du solde du compte de résultats et des amortissements
Compensation verticale IFD	Part aux communes de la compensation financière reversée par la Confédération au Canton de l'IFD suite à l'introduction de la RFFA
DF	Département des finances
FASe	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
FDAP	Fondation pour le développement de l'accueil préscolaire
FIA	Fonds intercommunal d'assainissement
FIDU	Fonds intercommunal pour le développement urbain
FIE	Fonds intercommunal d'équipement
FPPM	Fonds de péréquation des personnes morales. Alimenté par la perception de 20% de l'impôt cantonal sur le bénéficiaire et le capital des personnes morales, et réparti entre les communes en fonction de leur capacité financière, de leur taux de centimes additionnels et de leur moyenne du centime de production par habitant
GIAP	Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire
GPE	Groupe de perspectives économiques, qui a pour objectif d'émettre un choix d'hypothèses économiques pertinentes pour le Canton de Genève, et de se prononcer sur leur évolution
IBO	Impôt selon le barème ordinaire
IFD	Impôt fédéral direct
Indice de capacité financière	Mesure la capacité financière d'une commune selon différents paramètres (habitants, élèves, taille du domaine public). Sert de base pour la définition du taux de part privilégiée ainsi que pour le calcul des contributions / attributions des montants de la péréquation financière
Insuffisance de financement	Part des investissements nets après déduction de l'autofinancement nécessitant un recours à l'emprunt
Investissements nets	Dépenses d'investissements après déduction des subventions et autres recettes
IPC	Impôt sur les prestations en capital
IS	Impôt à la source
LAC	Loi sur l'administration des communes
LCP	Loi sur les contributions publiques
LIPM	Loi sur l'imposition des personnes morales
LPSSP	Loi sur la prévention des sinistres, l'organisation et l'intervention des sapeurs-pompiers
LRPFI	Loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité. Péréquation de ressources entre communes à fort potentiel vers celles à faible potentiel, et mécanismes de renforcement de l'intercommunalité (prise en charge des intérêts, financement des crèches, sans-abris)
MCH2	Modèle comptable harmonisé comprenant 21 recommandations et fournissant la base de présentation uniformisée des états financiers des cantons et des communes
OFAS	Office fédéral des assurances sociales
PA	Patrimoine administratif, composé des actifs détenus par la Commune pour l'accomplissement direct des tâches publiques
Part privilégiée	Répartition de l'impôt d'une personne physique entre la commune de domicile et celle de travail. La part privilégiée représente la part versée à la commune de domicile
Part restante	Répartition de l'impôt d'une personne physique entre la commune de domicile et celle de travail. La part restante représente la part versée à la commune de travail

PF	Patrimoine financier, composé des actifs détenus par la commune pour en retirer des revenus ou pour valoriser le capital
PFQ	Plan financier quadriennal, planification à moyen et long terme des charges et revenus de fonctionnement
PM / PP	Personnes morales / personnes physiques
PPI	Plan pluriannuel des investissements, planification à moyen et long terme des dépenses et recettes d'investissement
RAC	Règlement d'application de la LAC
RFFA	Réforme de la fiscalité des entreprises et du financement de l'AVS
SAFCO	Service des affaires communales
SIACG	Service informatique de l'Association des communes genevoises
TPC	Taxe professionnelle communale